

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Chatham House : pour soutenir sérieusement l'économie verte

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

DES échanges "transition juste" dans le cadre de l'accord de Paris devraient s'aligner sur les priorités nationales des États africains en matière de développement durable et les soutenir. Il s'agit en particulier de la nécessité de créer des emplois décents et équitables et de mettre en place des politiques résilientes et durables de gestion des terres, de l'environnement et des écosystèmes. La préservation de la biodiversité et de la nature revêt non seulement une importance capitale dans la lutte mondiale contre le changement climatique, mais elle est également indispensable à un développement économique fondé sur la conservation. Les stocks de capital naturel, tels que les écosystèmes terrestres et marins et la biodiversité, produisent des bénéfices qui soutiennent le bien-être sociétal et individuel et la prospérité économique. Fondé en 1920, Royal Institute of International Affairs est un institut de réflexion basé à Londres, plus connu sous le nom de Chatham House.

"Financement vert" se sont tenus hier à Libreville. Il s'agit du forum "Chatham House" dont l'objectif spécifique est de trouver des plans de création d'emplois tout en assurant la conservation de la biodiversité dans le processus de la transition vers l'économie verte. Les travaux, qui se sont tenus à la fois en présentiel et en visioconférence, ont conjointement été ouverts par le ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer et de l'Environnement, Lee White, son collègue du Pétrole et du Gaz, Vincent de Paul Massassa, et par Bob Dewar, chercheur associé, Programme Afrique, Chatham House. Outre les membres du gouvernement et les représentants de cet institut londonien, des acteurs de la société civile et des ONGs militant pour la biodiversité ont pris part à la rencontre. Les participants à cet événement veulent appuyer les solutions prises pour renforcer l'économie verte. Pour eux, les politiques climatiques mondiales en faveur d'une



Photo: DR
Le coup d'envoi des travaux du forum Chatham House hier à Libreville.

**AGENCE NATIONALE DE L'URBANISME,
DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ET DU CADASTRE**

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Date de lancement	: 22 juillet 2022
Appel à manifestation d'intérêt	: N° 01/ANUTTC/2022
Nom du projet	: Mise en place d'un SIG-Métier à l'ANUTTC
Source de financement	: Budget de l'ANUTTC

1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC) se propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la mise en place d'un SIG-Métier à l'ANUTTC.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux bureaux d'études nationaux ou internationaux qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridique, technique et financière.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année fiscale 2021 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du 1er trimestre 2022 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNAMGS du 1er trimestre 2022 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- un **Accusé de Réception du Formulaire de Divulguation des Bénéficiaires Effectifs du Candidat**;
- un relevé d'identité bancaire;
- une liste du matériel, le cas échéant ;
- une liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;

- les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;

- une liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre bureaux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un (1) original et quatre (4) copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 4 (quatre) ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier d'un personnel clé en adéquation avec la mission;
- le candidat doit justifier des moyens matériels et techniques adéquats;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 150 000 000 (cent cinquante millions) F CFA, pendant les 3 (trois) dernières années ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPOT DES OFFRES, LIEU DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **vendredi 12 août 2022 à 10 heures**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à **11 heures 30 minutes**.

Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC)
Carrefour Boulingui, Zone Industrielle d'Oloumi
Tél : +241 074 51 80 19

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Urbanisme des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC)



Dexter Ildevert BEYE ME OBTANG

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pimafort MOUTSA OVAME